

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ 2023 – HAUSSE MESURÉE DANS UN CONTEXTE DE FORTES VARIATIONS DES PRIX DE L'ÉNERGIE

**Lutry, le 12 septembre 2022 – Les Services industriels de Lutry annoncent une hausse des tarifs de l'électricité relativement contenue, dans un contexte de volatilité extrême du prix de l'énergie sur les marchés de gros. En vue d'encourager la production renouvelable sur le territoire communal, le tarif de rachat de l'énergie photovoltaïque auprès des particuliers bénéficie quant à lui d'une importante augmentation.**

Alors que les prix de l'électricité sur les marchés internationaux ont été multipliés par dix depuis le début de l'année 2022, les Service industriels de Lutry (SILy), à l'instar des autres distributeurs en Suisse, sont contraints d'annoncer une augmentation des tarifs pour 2023, limitée par de relativement bonnes conditions d'approvisionnement à moyen terme.

Ainsi, le tarif « simple option permanent », incluant les taxes, passera de 24.30 ct/kWh à 35.53 ct/kWh à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une augmentation de 11.23 ct/kWh (+ 46 %).

A titre indicatif, pour un ménage moyen consommant 2'500 kWh/an, cette hausse correspond à environ CHF 23.- par mois (CHF 280.- pour l'année).

Dans le détail, les différentes composantes des tarifs de l'électricité – l'énergie, le réseau et les différentes taxes – vont évoluer de la manière suivante :

#### **Coûts de l'énergie**

Le prix de l'énergie électrique pour le tarif « simple option permanent » augmente de 9.9 ct/kWh, passant ainsi de 9.5 ct/kWh à 19.4 ct/kWh.

#### **Utilisation du réseau et services système**

Les coûts d'acheminement du courant sur le réseau et les services système augmentent de 1.33 ct/kWh, passant ainsi de 10.48 ct/kWh à 11.81 ct/kWh, essentiellement en raison d'une croissance des coûts liée au réseau national de transport, facturés par Swissgrid SA, le gestionnaire du réseau d'électricité suisse.

#### **Taxes fédérales, cantonales et communales**

Les taxes fédérales, cantonales et communales restent identiques, à 4.32 ct/kWh.



## **Tarif de reprise de l'énergie**

Pour les productions d'origine photovoltaïque des particuliers, le tarif de reprise avec garantie d'origine passe de 9.45 ct/kWh à 18 ct/kWh, soit une augmentation de 90 %. La Municipalité souhaite en cela favoriser les investissements dans des moyens de production d'énergie renouvelable locaux pour augmenter leur part dans le mix d'approvisionnement de la Commune, qui représente actuellement près de 3 %.

D'autre part, un ambitieux programme d'investissement communal dans des centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics est en cours.

## **Raisons de l'augmentation du prix de l'électricité**

Une hausse historique des prix sur le marché électrique de gros peut être observée depuis mi-2021. Elle découle notamment d'une baisse de la capacité de production en Europe, de l'impact de la sécheresse sur les ouvrages au fil de l'eau, de la mise à l'arrêt de centrales dans des pays limitrophes, d'une mise en œuvre parfois trop lente de la transition énergétique et, plus récemment, de l'augmentation massive du cours du gaz (servant à alimenter certaines centrales électriques en Europe) suite aux difficultés d'approvisionnement provoquées par le conflit en Ukraine. L'ensemble de ces facteurs contribuent à l'envolée des cours de l'électricité sur le marché de gros, quel que soit son mode de production (renouvelable/non-renouvelable) et sa provenance (local, suisse ou de l'étranger).

La Municipalité

## **Renseignements complémentaires**

M. Charles Monod – Syndic, en charge des Services industriels  
[charles.monod@lutry.ch](mailto:charles.monod@lutry.ch) – M : 079 210 20 74